



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 mai 2017 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-463

SOUSSION 2017 SI 111 - REHAUSSEMENT DE LA DALLE DE LA RAMPE DE CHARGEMENT AU CENTRE DE TRANSBORDEMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Larivière, 640, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour le rehaussement de la dalle de la rampe de chargement au centre de transbordement, pour un montant total de 27 970 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 19 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14024-011-08966	25 540,34 \$	Mise aux normes de bâtiments du CRT - 15-2022 - Travaux d'environnement
04-13493	1 216,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 213,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-464

SOUSSION 2017 SP 008 - PAVAGE ET AJUSTEMENT DE STRUCTURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le pavage et ajustement de structures, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 390 508,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourra être renouvelé pour la saison 2018, et ce, en fonction des prix unitaires inscrits à la formule de soumission et en fonction des disponibilités budgétaires.

Pour la saison 2017, les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-465

PARTICIPATION - MEMBRE DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE – 30^e COLLOQUE DE LES ARTS ET LA VILLE - 30 MAI AU 2 JUIN 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- madame Hélène Larouche, membre citoyenne de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au 30^e colloque de Les Arts et la Ville qui se tiendra à Montmagny du 30 mai au 2 juin 2017;
- le trésorier à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement sur présentation des pièces justificatives préparées par le service concerné, pour une dépense maximale de 1 885 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-311-08968	1 721,26 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques
04-13493	81,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	81,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-466

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE CYCLISME SUR ROUTE - 27 ET 28 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE des courses cyclistes se dérouleront dans le cadre des festivités des Championnats canadiens de cyclisme sur route, le mardi 27 juin et le mercredi 28 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs des Championnats canadiens de cyclisme sur route à fermer les routes et stationnements mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant :

Dates	Heures	Rues
Lundi 26 juin	0 h à 23 h 59	Rue Parker (entre la rue Principale et la rue du Patrimoine)
Mardi 27 juin	0 h à 23 h 59	Rue Parker (entre la rue Principale et la rue du Patrimoine)
	5 h à 18 h	Promenade de la Gatineau (entre les bretelles d'accès nord du boulevard des Allumettières et la rue Gamelin)
Mercredi 28 juin	0 h à 23 h 59	Rue Parker (entre la rue Principale et la rue du Patrimoine)
	0 h à 23 h 59	Rue Dozois (entre la rue Principale et la rue du Patrimoine)
	9 h à 23 h	Rue Principale (entre la rue Oscar-Guertin et la rue Court)
	9 h à 23 h	Rue Court (entre la rue du Patrimoine et le chemin Eardley)
	9 h à 23 h	Rue Symmes (entre la rue Front et le chemin Eardley)
	9 h à 23 h	Rue Parker (entre la rue Principale et la rue du Couvent)
	9 h à 23 h	Rue Thomas (entre la rue Bancroft et la rue Tibérius)
	9 h à 23 h	Rue Tibérius (entre la rue du Couvent et la rue Principale)
Jeudi 29 juin	0 h à 12 h	Rue Parker (entre la rue Principale et la rue du Patrimoine)

Les parcomètres et stationnements suivants seront fermés selon les dates et les heures suivantes :

Dates	Heures	Rues
Mardi 27 juin	0 h à 23 h 59	Rue Principale (entre la rue Oscar-Guertin et la rue Court)
Mercredi 28 juin	9 h à 23 h 59	Rue du Patrimoine, côté nord (entre la rue Park et la rue Oscar-Guertin)

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2017-467

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 18 ainsi que la liste des embauches numéro 17 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	20 399,98 \$	8 au 12 mai 2017
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	281 542,78 \$	8 au 12 mai 2017
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	3 814,54 \$	8 au 12 mai 2017
Liste des embauches numéro 17	Embauches de personnel temporaire	300 312,00 \$	30 avril au 6 mai 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-468

AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON ET PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE À PARTICIPER AU 30^e COLLOQUE DE LES ARTS ET LA VILLE DU 30 MAI AU 2 JUIN 2017 À MONTMAGNY - 1 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon et présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au 30^e colloque de Les Arts et la Ville du 30 mai au 2 juin 2017 à Montmagny.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 406,50 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue De Salaberry, bureau 124, Québec, Québec, G1R 2T9, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin au poste budgétaire 02-72135-311 d'un montant maximal de 593,50 \$ sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-311-08967	913,13 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques
04-13493	43,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	43,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-469

SUBVENTION DE 5 000 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLMEYER - POURSUITE DES ACTIVITÉS 2017 DE L'ORGANISME - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Centre alimentaire d'Aylmer, 67, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 6A2, à titre de subvention pour la poursuite des activités 2017 de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	5 000 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79931-692	6 000 \$		Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer – Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79931-972		6 000 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-470

FERMETURE DE LA RUE LAVAL ENTRE LES RUES PAPINEAU ET FRONTENAC - COURSE DE LA LENTEUR – 1^{er} JUIN 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau organise sa troisième édition du Mois du vélo durant ce mois de mai 2017 dans le cadre d’un mandat donné à l’organisme MOBI-O;

CONSIDÉRANT QUE le Mois du vélo offre un calendrier d’activités cyclistes aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme MOBI-O désire organiser le 1^{er} juin 2017 une activité de clôture du Mois du vélo avec une course de la lenteur;

CONSIDÉRANT QU’une course de la lenteur consiste à faire monter une côte par des cyclistes le plus lentement possible;

CONSIDÉRANT QUE la section de la rue Laval entre les rues Papineau et Frontenac a été choisie pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la rue Laval où se déroulera l’activité seront avisés de la tenue de l’événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l’activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n’occasionnera pas de détour important pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fermeture des rues et ses modalités ont été analysés et recommandé favorablement par les différents services directement impliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Laval, entre les rues Papineau et Frontenac, le jeudi 1^{er} juin de 18 h à 20 h 30 dans le cadre de la course de la lenteur pour l'événement de clôture du Mois du vélo organisé par MOBI-O, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise incluant une barricade avec signalisation rue barrée à chaque extrémité de la rue;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- Distribuer une circulaire aux résidents situés dans la zone d'activités;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2017-471

MANDATER LES SERVICES JURIDIQUES AFIN D'ENTAMER DES PROCÉDURES CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5, RUE LABELLE ET PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 1 286 919 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2006-139 du 14 février 2006, l'opération d'un service de lavage d'automobiles a été autorisée à titre d'usage conditionnel dérogatoire de remplacement, pour l'immeuble situé au 5, rue Labelle;

CONSIDÉRANT QUE cet usage dérogatoire de remplacement était accordé conditionnellement à ce que le lavage des voitures s'effectue manuellement, que le commerce opère sur rendez-vous et qu'un compteur d'eau soit installé dans l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait défaut de respecter ces conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a informé le propriétaire que l'usage dérogatoire de remplacement n'était plus permis sur l'immeuble puisque les conditions d'opération n'ont pas été respectées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a révoqué le permis d'affaires du propriétaire puisque l'immatriculation au Registre des entreprises du Québec a été radiée d'office le 21 septembre 2016 suite à la non-production de deux déclarations de mise à jour annuelles consécutives;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a toutefois fait fi de cette nouvelle situation et a continué à exploiter l'entreprise de lave-autos :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mandater les Services juridiques afin de prendre toutes les actions utiles, notamment les procédures judiciaires appropriées, afin de faire cesser l'usage « 6412 - Service de lavage d'automobiles » sur l'immeuble situé au 5, rue Labelle, lot 1 286 919 du cadastre du Québec.

Adoptée

CE-2017-472

SOUSSION 2017 SP 039 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLAN DES MESURES COMPENSATOIRES POUR LES SURVERSES G-4, H-41 ET H-42

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme JFSA inc., 2368, rue Saint-Louis, bureau 101, Gatineau, Québec, J8V 1A2, pour les services professionnels pour le plan de mesures compensatoires pour les surverses G-4, H-41 et H-42, pour un montant total de 40 242,37 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 avril 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-023-08969	36 746,64 \$	Fonds dédiés aux infrastructures -15-6004 – Honoraires professionnels - Plan de gestion de débordements
04-13493	1 750,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 745,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-473

SOUSSION 2017 SP 092 - LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outaouais Sanitaire inc., 58, rue du Muguet, Gatineau, Québec, J8M 1H3, pour la location de toilettes chimiques, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour montant approximatif pour trois ans de 131 761,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité retient les prix unitaires soumis pour la location de toilettes chimiques sur demande ainsi que pour le service de nettoyage additionnel.

Le contrat sera d'une durée de trois ans. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 à 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71120-519-08970	23 579,99 \$	Gestion des centres communautaires - Autres locations
02-71432-519-08971	7 499,99 \$	Agriculture urbaine - Autres locations
02-72139-519-08972	1 680,00 \$	Place-de-la-Cité (spectacles extérieurs) - Autres locations
02-71230-519-08973	6 270,00 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Autres locations
02-21603-513-08974	1 066,09 \$	Police - Gestion des ressources humaines Location d'équipements
04-13493	1 909,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 904,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-474

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DÉREK LARABÉE À TITRE DE TECHNICIEN À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien à l'application de la réglementation du Service de l'environnement pour une période prévue du 27 mars au 24 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Dérek Larabée à titre de technicien à l'application de la réglementation du Service de l'environnement pour une période prévue du 23 septembre au 24 novembre 2017.

Le salaire de monsieur Dérek Larabée sera celui de la classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41115-132 – Contrôle réglementaire – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-475

ENTÉRINER ET APPROUVER LE VERSEMENT DES SOMMES DÉCOULANT DE LA SENTENCE ARBITRALE AU DOSSIER 2240-03/15119

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2014-1 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser le paiement de jugement issu d'un tribunal administratif ou judiciaire ou d'une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense excède 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense quant au paiement de la sentence arbitrale dans le dossier de grief 2240-03/15119 sera au-delà de la somme de 10 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à verser les sommes dues dans le dossier 2240-03/15119.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-476

STRATÉGIE DE GESTION DES ENJEUX LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont liées directement ou indirectement à près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre et qu'elles se retrouvent au cœur des actions permettant de ralentir les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa Politique environnementale, le Service de l'environnement a pour mandat d'agir pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la Ville de Gatineau, réalisé par le Service de l'urbanisme et du développement durable et adopté par la résolution numéro CM-2015-734 du 20 octobre 2015, présente une cible de réduction des émissions globales de gaz à effet de serre de 18 % pour 2020 par rapport à 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques implique la réalisation d'un plan :

- d'adaptation aux changements climatiques;
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie vise à soutenir le schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la Ville de Gatineau dans l'atteinte de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie s’inscrit dans la continuité d’une première démarche engagée à partir de 2010 avec la réalisation de l’inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre et du plan 2010-2015 de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme provincial Climat municipalités (CM-2010-219 du 9 mars 2010);

CONSIDÉRANT QU’un inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Gatineau a été réalisé au cours de l’année 2016;

CONSIDÉRANT QUE l’établissement de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques sera éligible pour un financement du programme Municipalités pour l’innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités jusqu’à 80 % de sa valeur totale;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des enjeux liés aux changements climatiques est une préoccupation importante des gouvernements provincial et fédéral impliquant de nombreuses opportunités de financement pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par la résolution numéro CM-2016-770 du 20 septembre 2016, endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s’engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a été invitée à participer au Compact of Mayors, une coalition mondiale des maires et des élus locaux s’engageant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience au changement climatique, à effectuer un suivi transparent de leurs progrès en la matière et à se conformer aux engagements qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE l’établissement de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques permettra de se conformer à l’ensemble des engagements qu’implique la participation de la Ville de Gatineau au Compact of Mayors :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Service de l’environnement pour établir la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques;
- de mandater le Service de l’environnement pour déposer des demandes de subvention aux programmes de soutien financier pour la gestion des enjeux liés aux changements climatiques;
- d’engager la participation de la Ville de Gatineau au Compact of Mayors en conformité avec les engagements qui en découlent.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c CAMILLE DOUCET-CÔTÉ
Assistante-greffière
Comité exécutif